

Communiqué CRS 26 - 3 Mai 2021
Contre la Répression et pour la Solidarité Drôme
En soutien à nos camarades

Nous apportons notre soutien à deux de nos camarades, pour qui la répression brutale qui s'est abattue sur de nombreuses personnes, militants ou non, durant le mouvement des gilets jaunes a encore des répercussions concrètes et éprouvantes.

Le premier, originaire de la vallée de la Drôme, l'un des '4 du plateau des couleurs' et militant connu localement pour son engagement, avait été arrêté le 8 décembre 2018, avait fait de la prison dans la foulée de cette arrestation et avait fini par être condamné à 18 mois de prison dont 8 ferme plus 3 ans d'interdiction de manifester. Nous sommes nombreuses et nombreux à lui avoir déjà apporté notre soutien dans cette affaire qui demeurera à jamais comme **un choc visant à intimider l'ensemble des gilets jaunes et visant à mettre un terme à ce mouvement social inattendu.** Après un premier procès et après avoir fait appel sans obtenir de relaxe, il vient de se voir notifier l'exécution de sa condamnation, et se voit contraint de porter un bracelet électronique lors des 6 prochains mois. Au delà de sa vie personnelle, cela va aussi entraver sa vie professionnelle puisqu'étant intermittent du spectacle il ne pourra pas assurer les contrats nombreux qu'il avait et qui nécessitaient pour lui de dormir hors de son domicile, ainsi que les piges journalistiques qu'il ne peut plus mener lors des rassemblements et manifestations. En effet, sa vie militante est aussi bien touchée puisqu'il s'était vu interdit de participer à tout rassemblement sur la voie publique pendant 3 longues années en Auvergne Rhône Alpes et Ile de France.

Le second, aujourd'hui âgé de 21 ans, toujours étudiant en école d'infirmier, et connu localement pour son activité de 'street médic' dans les manifestations locales ou nationales, passera mercredi 5 mai à 13h30 devant le tribunal pénal de Valence. Après un report de procès qui aurait du se tenir l'année dernière, il sera jugé pour 'entrave à la circulation'. Il avait été arrêté le 20 Février 2019 au petit matin, alors que lui et 4 autres personnes, seuls présents sur les lieux, se tenaient pacifiquement au bord de la route, près du dépôt pétrolier de Valence. **Il se voit depuis lors dans l'attente de ce procès qui bien entendu l'inquiète, ainsi que ses proches. Accompagné de son avocate, il demandera sa relaxe. Un soutien discret sera bienvenue lors de son procès, le 5 mai à 13h30.**

A travers les histoires de ces deux camarades, nous constatons que la répression a des impacts sur le long terme sur les vies de celles et ceux qui en sont victimes. Nous faisons une nouvelle fois le constat amère que cette répression a touché et touchera encore des militants mais aussi toutes celles et ceux qui un jour décident de sortir de leur confort et d'agir pour exprimer leurs convictions. A tous deux, et à toutes et tous les autres, nous apportons notre soutien.

Ass. Abya Yala, Action Collective Antifasciste Valence, ASTI Romans, ASTI Valence, CNT Drôme, Colleuses de Valence, Europe Écologie Les Verts Valence, France insoumise Valence, Gilets Jaunes (Crest, Saillans, Valence, Tain-Tournon, Royans), NPA Valence, Ass. Le Pont Citoyen, Parti Communiste Français Valence, Ricochets.cc, Stop nucléaire 26-07, Solidaires 26-07, Sud Culture 26-07, Sud Éducation 26, Youth for Climate Valence, Witch Bloc Valence